

Templiers se situe pendant cette époque et, n'oublions pas que le dernier grand maître : Jacques de Molay était bourguignon. Eudes eut un règne agité et plutôt glorieux. Il contribua à la création du collège de France et en fit confier la direction à Hugues de Pommard, futur évêque de Langres.

Son fils unique héritier : Philippe dit Monsieur ne régna pas. Il mourut avant son père laissant deux enfants dont un garçon Philippe de Rouvres. La veuve de Philippe Monsieur, Jeanne de Boulogne se remaria très vite à Jean II le Bon, roi de France. Le jeune Philippe de Rouvres, le dernier de la dynastie subit donc la tutelle de sa mère et du Roi son époux qui, l'occasion étant trop belle, tenta d'étendre son hégémonie sur la Bourgogne. Son ardeur fut stoppée un moment par la volonté du Parlement qui rappelons-le, siégeait à Beaune et aussi par la royale défaite de Poitiers...

Philippe de Rouvres eut un règne éphémère 1360-61. Il décéda à l'âge de 16 ans. Alors le bon roi Jean, son parâtre qui venait de recouvrer la liberté se saisit du duché à titre d'hoirie, sous condition de reversabilité à la couronne de France, l'attribua à son fils cadet Philippe dit le Hardi, eut égard à son courage lors de la bataille de Poitiers.

Alors commence l'ère des Valois.

Que ce passait-il à Pommard en ces temps-là ?

- 1300 Pommard est sur la liste des 57 villages de Bourgogne qui devaient le gîte aux... chiens du duc !
- 1309 En Avignon le pape Clément V mandait Hélie, évêque d'Autun d'appliquer la censure ecclésiastique. De suspendre et priver de leurs bénéfices les clercs ayant avec eux des concubines et qui ne voulaient pas s'amender...
- 1310 Jean de Choiseul reconnaît tenir du duc une rente de 30 muids de vin sur le domaine de Pommard.
- 1319 Lettre de confirmation sous le sceau du duc pour l'échange réalisé entre, Agnès duchesse de Bourgogne et Etiennette Meline fille de Hugues de Pommard, du manoir de celle-ci avec maisons, granges et treuil. Le tout appelé "*maison de la maresse*" contre, tous les droits de la duchesse sur la ville de Meloisey. Cette maison subsiste : c'est la résidence de Trémeuge.
- 1329 Aux jours généraux de Beaune le duc Eudes autorise le chapitre d'Autun à élever des fourches patibulaires dans diverses localités, dont Pommard.